Date de transmission de l'acte: 15/04/2025
Date de reception de l'AR: 15/04/2025
022-212202147-DE_2025_041-DE
A G E D I

Délibération N° DE_2025_041

Département des Côtes d'Armor
Commune de Plouézec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 avril 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 03 avril 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 22

Le neuf avril deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles PAGNY.

Etaient présents : Monsieur Gilles PAGNY, Madame Sophie GRAEBER, Monsieur Patrick REMY, Madame Christine FAVENNEC, Monsieur David THIESSARD, Madame Véronique ROLLAND, Madame France HERY, Madame Marie-Françoise MARJO, Monsieur Nicolas HELLO, Madame Joëlle BEAUVERGER, Madame Edith BOCHER, Monsieur Brendan LE FAUCHEUR, Madame Emmanuelle LE JEUNE, Monsieur Stéphane MOIGNET, Monsieur David POMMELET, Monsieur Michel BRULARD, Monsieur Yvon COLLIN, Monsieur Fréderic DUPONT

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Monsieur Armand LE JOUANARD représenté par Monsieur Patrick REMY, Monsieur Thierry ANDRE représenté par Monsieur Nicolas HELLO, Monsieur Erwan SERVIGET représenté par Monsieur David POMMELET, Monsieur Yannick HEMEURY représenté par Monsieur Fréderic DUPONT

OBJET : 3.5 Acquisition d'un terrain issu de la parcelle cadastrée section AM n°38.

La municipalité développe dans plusieurs projets des voies « douces » pour piétons et vélo à l'attention des administrés de Plouézec. A ce titre, la municipalité assurera en 2025 l'aménagement de la route départementale 77 entre le centre bourg et Lein ar Lan. Les travaux consistent à sécuriser les déplacements piétons et vélo sur ce secteur ;

Dans ce contexte, la parcelle AM 38 offre une opportunité intéressante dans la mesure ou l'acquisition d'une bande de terre permettrait d'aménager une liaison entre la rue des Lavandières et la route départementale 77. (Croquis annexé)

Par courrier en date du 18 mars 2025, la propriétaire de la parcelle a fait part de son accord de céder à la commune, une bande de terre d'une surface d'environ 145 m² issue de la parcelle AM n°38 pour un montant de 1087.50€, les frais d'acte et de bornage restant à la charge de la commune.

Monsieur le maire propose donc au Conseil de délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2129,

Vu l'avis des domaines,

Date de transmission de l'acte: 15/04/2025
Date de reception de l'AR: 15/04/2025
022-212202147-DE_2025_041-DE
A G E D I

Délibération N° DE_2025_041

Entendu l'exposé du maire,

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés

- DECIDE d'acheter un terrain issu de la parcelle cadastrée AM n°38, d'une contenance d'environ 145 m², appartenant à Madame CORDY Catherine.
- FIXE le prix de cette acquisition à la somme de 7.50 Euro/m² soit la somme 1087.50€,
- DIT que les frais liés à cette transaction seront mis à la charge de la commune
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes concernant cette acquisition.
- DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 21

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Patrick REMY

MAIRIE DE PLOUÉZEC 22470

Le Maire,
Gilles PAGNY,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.